ASSEMBLÉE DU 25 JANVIER 2024

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 25 janvier 2024, à 16 h, sous la présidence de monsieur Jocelyn Blondin.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Blondin, président, conseiller de la Ville de Gatineau Monsieur Edmond Leclerc, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau Monsieur Jean Lessard, conseiller de la Ville de Gatineau (par visioconférence) Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau (par visioconférence) Monsieur Steven Boivin, conseiller de la Ville de Gatineau (par visioconférence) Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier (par visioconférence)

Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté (par visioconférence)

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M^{mes} Josée Nolet, Nayla Hatem et Geneviève Ouellet soulèvent des questions en lien avec les nombreuses annulations de voyages en heures de pointe, dont notamment celles sur les lignes 58, 65 et 85.

De plus, M^{me} Nayla Hatem soulève une série de questions en lien avec les sujets suivants :

- Une possible compensation pour les usagers en raison des annulations;
- L'entente de principe conclue avec les chauffeurs d'autobus;
- La contribution du fédéral pour le projet Tramway dans l'ouest de Gatineau.

CA-2024-001

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier APPUYÉ PAR monsieur Steven Boivin ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

- 1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Période de questions
- 2. Secrétariat
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2023
- 3. Direction générale
 - 3.1

4. Direction exécutive des opérations, projets et excellence opérationnelle

- 4.1 Approbation de dépense travaux de prolongement du Rapibus vers Lorrain Projet Lot 232 : ajustement du prix du carburant (DS2020-146-03)
- 4.2 Approbation de dépense travaux de prolongement du Rapibus vers Lorrain Projet Lot 232 : ajustement du prix du bitume (DS2020-146-03)
- 4.3 Octroi de contrat prototypage, fabrication et installation des modèles d'abribus (DS2023-131-03)
- 4.4 Modification de contrat services professionnels en ingénierie phase 2.2 : ajustement des taux horaires (DS2021-013-03)
- 4.5 Octroi du contrat conception et surveillance du projet d'électrification du Centre d'exploitation et d'entretien (CEE) de la STO (DS2023-105-03)
- 5. **Direction des finances**

5.1

- 6. Direction des ressources humaines
 - 6.1 Nomination au poste de directeur de la Direction de l'entretien
- 7. Direction expérience client

7.1

8. Direction des ressources informationnelles

8.1

9. **Direction de l'approvisionnement**

9.1

10. Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa

10.1

11. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-002

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2023 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-003

Approbation de dépense – travaux de prolongement du Rapibus vers Lorrain – Projet Lot 232 : ajustement du prix du carburant (DS2020-146-03)

ATTENDU QUE le 27 mai 2021, par résolution CA-2021-059, la Société octroyait un contrat à Couillard Construction Itée, au montant de 29 735 310,66 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de prolongement du Rapibus et de la piste cyclable jusqu'au boulevard Lorrain;

ATTENDU QUE le prix du carburant a connu une importante hausse depuis 2021, et que le contrat avec l'entrepreneur général prévoit la compensation de ce dernier et de ses sous-traitants en cas de fluctuation importante du prix du carburant;

ATTENDU QUE Couillard Construction Itée a soumis une demande de compensation pour l'augmentation du prix du carburant pour la période de juillet 2022 à septembre 2023, au montant de 173 814,76 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2024-013;

ATTENDU la recommandation de la Direction des services techniques et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Lessard APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin ET RÉSOLU :

QUE le paiement de la dépense additionnelle représentant l'ajustement du prix du carburant pour la période de juillet 2022 à septembre 2023 à Couillard Construction Itée, au montant de 173 814,76 \$, taxes incluses, soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-004

Approbation de dépense – travaux de prolongement du Rapibus vers Lorrain – Projet Lot 232 : ajustement du prix du bitume (DS2020-146-03)

ATTENDU QUE le 27 mai 2021, par résolution CA-2021-059, la Société octroyait un contrat à Couillard Construction Itée, au montant de 29 735 310,66 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de prolongement du Rapibus et de la piste cyclable jusqu'au boulevard Lorrain;

ATTENDU QUE le prix du bitume a connu une forte augmentation depuis 2021 et que le contrat avec l'entrepreneur général prévoit la compensation de ce dernier et de ses sous-traitants pour l'augmentation du prix du bitume durant la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE Couillard Construction Itée a soumis une demande de compensation pour l'augmentation du prix du bitume lié au pavage réalisé entre mai et juillet 2023, au montant de 118 302,30 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2024-016;

ATTENDU la recommandation de la Direction des services techniques et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier ET RÉSOLU :

QUE le paiement de la dépense additionnelle représentant l'ajustement du prix du bitume pour la période de mai et juillet 2023 à Couillard Construction Itée, au montant de 118 302,30 \$, taxes incluses, soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

Octroi de contrat – prototypage, fabrication et installation des modèles d'abribus (DS2023-131-03)

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but d'octroyer un contrat pour le prototypage, la fabrication et l'installation des nouveaux modèles d'abribus sur le réseau de la Société;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
MANUFACTURIER SHELTEC INC.	2 247 209,37 \$
LE CONSORTIUM JACK WORLD INC.	4 663 907,83 \$

ATTENDU QUE suite à la plénière, la soumission de MANUFACTURIER SHELTEC INC. est celle qui a obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection et de la Direction de l'approvisionnement;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2024-015;

ATTENDU la recommandation de la Direction des services techniques, de la Direction de l'expérience client et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Steven Boivin APPUYÉ PAR madame Caroline Murray ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour le prototypage, la fabrication et l'installation des nouveaux modèles d'abribus sur le réseau de la société soit octroyé à MANUFACTURIER SHELTEC INC., au montant pouvant totaliser 2 247 209,37 \$, taxes incluses, si toutes les options sont exercées.

Adopté à l'unanimité

CA-2024-006

Modification de contrat – services professionnels en ingénierie – phase 2.2) : ajustement des taux horaires (DS2021-013-03)

ATTENDU QUE le 25 mars 2021, par résolution CA-2021-032, la Société octroyait un contrat à WSP Canada inc., au montant de 291 001,73 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie pour la phase 2.2 du projet de rénovation du CAAG;

ATTENDU QUE ce contrat incluait la partie conception ainsi que la surveillance de chantier;

ATTENDU QU'en raison des délais imprévus entre les parties conception et surveillance de chantier, l'inflation importante depuis l'octroi du contrat et l'augmentation de 27,6 % des taux décrétés pour les services professionnels fournis au gouvernement du Québec par les ingénieurs, WSP Canada inc. a soumis une demande d'honoraires additionnels, au montant de 42 855,72 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2024-010;

ATTENDU la recommandation de la Direction des services techniques, de la Direction de l'entretien et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc APPUYÉ PAR monsieur Jean Lessard ET RÉSOLU :

QUE la modification au contrat de WSP Canada inc., pour l'ajustement des taux horaires en lien avec la partie surveillance du contrat, au montant de 42 855,72 \$, taxes incluses, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-007

Octroi de contrat – conception et surveillance du projet d'électrification du Centre d'exploitation et d'entretien (CEE) de la STO (DS2023-105-03)

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a émis des directives gouvernementales dans le cadre du plan pour une économie verte 2030;

ATTENDU QUE la Société se prépare à entreprendre l'électrification à grande échelle de son Centre d'entretien et d'exploitation (CEE);

ATTENDU QUE l'infrastructure à mettre en place permettra de recevoir les premiers vingt (20) autobus électriques prévus en 2026, suivis de vingt (20) autres en 2027, ainsi que des autobus électriques à venir entre 2027 et 2030, en vue de transformer le Centre d'exploitation et d'entretien (CEE) en un centre entièrement électrique;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but de retenir les services professionnels d'une firme ou des firmes d'ingénierie multidisciplinaire, qui sera chargée de concevoir le futur garage électrifié et de surveiller le chantier lors de la phase d'exécution prévue en début 2025:

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, trois (3) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
WSP CANADA INC.	2 030 973,02 \$
CIMA + S.E.N.C.	1 957 132,90 \$
LES SERVICES EXP INC.	3 578 287,59 \$

ATTENDU QUE suite à la plénière, la soumission de WSP CANADA INC. est celle qui a obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection et le la Direction de l'approvisionnement;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2024-019;

ATTENDU la recommandation de la Direction exécutive des opérations, projets et excellence opérationnelle et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière APPUYÉ PAR madame Caroline Murray ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la conception et surveillance du projet d'électrification du Centre d'exploitation et d'entretien (CEE) de la STO soit octroyé à WSP CANADA INC., au montant de 2 030 973,02 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE le poste de directeur de la Direction de l'entretien est vacant depuis le 12 novembre 2022;

ATTENDU QU'afin de combler ce poste, un affichage a été diffusé, à l'interne et à l'externe;

ATTENDU QUE le Comité de sélection, composé de M. Claude Jacob et de ${\sf M}^{\sf me}$ Josée Lavoie, recommande la nomination de M. Philip Bélisle à ce poste;

ATTENDU la recommandation et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc ET RÉSOLU :

QUE M. Philip Bélisle soit nommé au poste de directeur de la Direction de l'entretien de la Société en date du 12 février 2024 et qu'il soit assujetti à une période de probation de douze (12) mois;

QUE les conditions de travail de M. Bélisle soient fixées conformément au Recueil des conditions de travail du personnel d'encadrement en vigueur;

QUE l'organigramme de la Direction de l'entretien soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2024-009

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 25.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyn Blondin,	Richard Vézina,
Président	Sacrátaira d'assambléa